

Comité Exécutif

Paris, le 18 octobre 1993  
SCH/Com-ex (93) decl. 3Sch 93/IIa  
Execom 004  
Acquis

DECLARATION DU COMITE EXECUTIF  
RELATIVE A L'ETAT D'AVANCEMENT DES EFFORTS  
SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE  
DES FRONTIERES EXTERIEURES

Lors de la réunion des Ministres et Secrétaires d'Etat de Madrid, des efforts supplémentaires ont été reconnus nécessaires pour mener à bien les accords déjà intervenus dans le domaine des contrôles aux frontières extérieures.

Le Comité exécutif a pris acte des travaux en cours et du fait que l'identification des principaux points faibles aux frontières extérieures a été entreprise. Il a constaté que des efforts importants dans les domaines de l'organisation, du fonctionnement et de la coordination des différents services concourant au contrôle de la frontière extérieure ont été accomplis.

Il a pris acte des accords qui sont intervenus ou sont en voie d'être conclus entre plusieurs Etats sur la désignation d'officiers de liaison aux frontières extérieures.

Des moyens supplémentaires ont été affectés ou sont en voie de l'être dans la limite des contraintes budgétaires et de la nécessité de la formation des agents.

La Présidence a demandé que soient soumises au Comité Exécutif, lors de sa réunion du 23 novembre, les informations statistiques et les raisons de fond de l'accroissement de l'immigration clandestine enregistré aux frontières intérieures de certains Etats Schengen.

Le Comité exécutif souligne que l'application de la Convention impliquera la poursuite et le développement concerté des efforts de tous les Etats membres.

Sans préjudice des approfondissements nécessaires, le Comité Exécutif considère que ce dispositif remplit l'objectif politique qui avait été fixé à Madrid.

-----

# SEMDOC

Statewatch European Documentation &  
Monitoring Centre on justice and home  
affairs in the European Union

PO Box 1516, London N16 0EW, UK  
tel: 0181 802 1882 (00 44 181 802 1882)  
fax: 0181 880 1727 (00 44 181 880 1727)